

## SEANCE DU 23 Juin 2020

L'an deux mil vingt le 23 Juin à 20h00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes pour garantir la distanciation sociale des Elus, sous la présidence de Monsieur FALLOU Thierry, Maire.

Présents : Mmes DRUGEON, PELLETIER BRUNEAU, TEISSERENC, MM. FALLOU, BONIN, BRUNEAU, CHERAMY, FAGNOUX, FAUCHEUX, JOUSSET

Absent excusé : M. POUSSE

Secrétaire de séance : M. JOUSSET Christian

Date de convocation : 18 Juin 2020

**L'ordre du jour est le suivant :**

- **Réhabilitation de la bâche à incendie de la mare.**
- **Présentation du projet par le bureau d'études BFIE et explications techniques.**
- **Arrêt du choix du Maître d'oeuvre**
- **Divers**

Monsieur le Maire accueille Monsieur Latourès Jérôme du bureau d'études BFIE.

Monsieur Latourès fait la projection des photos prises à l'occasion de la réhabilitation du château d'eau en fin d'année pour se terminer en janvier 2020, photos prises avant, pendant et après. La technologie employée sera identique pour la réserve d'eau.

### **I - Réhabilitation de la bâche à incendie de la mare :**

Présentation vidéo de la réserve incendie de la mare et descriptif des travaux à envisager pour la remise en eau de celle-ci (sachant qu'elle ne tient plus l'eau depuis de nombreuses années). La législation en matière de protection incendie ayant beaucoup évolué, il est indispensable de prévoir ces travaux.

Un dossier de réhabilitation avait été monté par le cabinet BFIE pour un total HT de 61 000 € (45 000 € de travaux, 10 000 € de conformité du site, 5 500 € de maîtrise d'œuvre et 500 € CSPS).

Le conseil départemental à donner son accord pour allouer du FDI (Fond Départemental d'Investissement) à hauteur de 30%, soit la somme de 18 330 €.

Monsieur Latourès donne des explications sur le travail projeté et sur la technicité employée, celle-ci étant sensiblement la même que pour celle du réservoir communal (étant donné qu'il ne s'agit pas d'eau potable).

Monsieur Chéramy Laurent demande si ce projet a été voté par l'ancien conseil. Le Maire lui répond que seule la demande de subvention avait été votée.

Monsieur Latourès fait alors remarquer que jusqu'à la signature des documents scellant le marché, la commune peut changer d'avis.

Concernant la question du coût d'une bâche souple extérieur, Monsieur Latourès donne une approximation de 40 000 € (car le prix est en fonction de la taille de la bâche). De plus, il faudrait prévoir un endroit pour la poser et une clôture aux normes, avoir une canalisation importante à proximité pour la remplir (si ce n'était pas le cas, créer une canalisation), le coût serait quasi équivalent.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Latourès d'expliquer à l'assemblée l'étendue de sa mission :

- Publicité
- Appels d'offres et réception des réponses d'entreprises, via le profil acheteur
- Analyser les dossiers d'entreprises
- Présentation au conseil des propositions des diverses entreprises
- Suivre le chantier.
- Etc, idem au travail effectué pour le château d'eau.

Ces travaux pourraient débiter en Octobre ou Novembre.

Monsieur Fallou demande à monsieur Latourès ce qu'il pense d'un arroseur agricole qui tape sur le château d'eau qui vient d'être ravalé entièrement. Monsieur Latourès répond qu'un ravalement est fait pour accepter l'eau de pluie mais pas forcément un jet à haute pression, comme celui d'un canon d'arroseur. Une entrevue sera demandée à l'agriculteur riverain et un courrier lui sera fait.

Les questions sur le projet étant épuisées, Monsieur le Maire remercie monsieur Latourès pour sa présentation détaillée des travaux du château d'eau et le projet de la réserve incendie de la mare. Le conseil, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le cabinet BFIE comme maître d'œuvre, et autorise monsieur le Maire à signer les documents concernant ce projet.

**Votants : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abs : 0**

## **II – Divers**

Monsieur le Maire demande à Mme Drugeon de faire le point sur l'avancée du site communal. Mme Drugeon fait une synthèse sur ce dossier, des échanges se créent dans l'assemblée. La commission va se réunir prochainement pour y travailler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

o o  
o

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.